

Puisqu'il nous est interdit de nous transporter dans l'espace, je vous propose dans ces temps de disette d'odyssée de nous transporter ...dans le temps.

Grâce au zèle de "scaneurs" bénévoles et appliqués, on peut désormais remonter dans le passé des actes notariés de Jullié jusqu'à la toute fin du XVII^{ème} siècle. Et on y trouve des choses ahurissantes par la manière dont elles éclairent d'un jour nouveau l'histoire de ce "pays" tout entier... Roger DION dans sa bible de **l'Histoire de la vigne et du vin en France** nous apprend que la deuxième moitié du XVII^{ème} siècle a vu se développer en Beaujolais le commerce du vin vers Paris. Il nous assure que cette circulation se faisait par la montée des Echarmeaux pour aller rejoindre la Loire à Pouilly sous Charlieu. On y apprend également que le village des Dépôts au dessus de Beaujeu servait à stocker les vins venant du vignoble pour, avec l'aide des manouvriers des parages et de leurs bœufs, leur faire franchir le fameux col. Inutile selon lui de chercher ailleurs un autre chemin qui en passant plus au nord obligerait à effectuer successivement les montées et descentes occasionnées par les trois Grosnes. Pourtant je crois bien que maître Blondel notaire à Julié à la fin du XVII^{ème} est dans le cas de mettre en doute les affirmations de cet historien reconnu à plus d'un titre.

Le premier indice nous est donné par un acte du 25 septembre 1699 passé au château de la Roche. Jean-Baptiste Charrier, prieur de la Salle, tuteur des enfants de son frère Eustache décédé en 1685, loue par un bail à ferme à Claude Morgue la **Maison de Diagne avec le péage**, les dépendances et les deux fermes du château de la Charme à Saint Jacques des Arrests. La ferme est "*amodié moyennant le prix et somme de seize cent vingt livres*. Il est bien spécifié dans le bail que : "*bien entendu que le sieur Abbé aura la liberté de se servir et de faire faire par les grangers des domaines les charrois qui luy seront nécessaires par les bestiaux des dits domaines*". Nous verrons plus tard l'importance de ce détail.

Le deuxième indice nous est apporté par un acte stipulant l'achat par Joseph Lanayrie marchand de Jullié à Toussaint Chapellier maître tonnelier de Tramayes de "*la quantité de cinquante tonneaux neufs jauge maconnaise reliés de tous leurs cercles loyal et marchand*" qui doivent être livrés dans le courant du mois d'août prochain au "*dépost de Dianne*" au prix convenu de trois livres six sols la pièce.

De la même manière Antoine Samoël achète à Claude Dubreuil de Colombier en Brionnais cinquante feuilletes à livrer au dépôt de Diane au prix de deux livres la feuille.

Tout comme cet acte du 27 septembre 1716 où Joseph Lanayrie achète *"la quantité de cent fustes neufves vidanges jauge maconnaise au prix pour chacunes fustes de trente huit sols pièces qui font en tout la somme de cent quatre vingt dix livres "* le tout bien conditionné et rendu au *"dépôt de Diannes"* pour une livraison prévue le quinzième du mois prochain.

Pourquoi cette énumération ? Tout simplement pour établir que le dépôt de Diane était un lieu incontournable pour le commerce des fûts neufs qui pour beaucoup étaient fabriqués dans l'arrière pays du vignoble. Et pour prouver par la même occasion que les vins étaient vendus en emballage perdu dans des *"fustes"* que l'on voulait de bonne facture *"de dix huit douelles et cinq de fond "* mais dont l'essence des bois utilisée dont on ne trouve aucune trace importait peu.

Nous voici en présence d'un lieu doté d'un péage dans lequel sont entreposés des fûts par centaines en attendant d'être descendus vers le vignoble et auquel sont affermés des bœufs qui peuvent servir à la demande du seigneur du lieu.

Un autre acte, essentiel pour notre enquête nous apprend que le 31 janvier 1727 au lieu de *"Diagne"*, en présence de Jean Philibert tonnelier de Trambly et de Blaize Gruzellier tonnelier de Pruzilly, Georges-Anthoine Charrier de la Roche, chevalier seigneur de la Roche-Jullié, Chénas, le Fief, la Tour du Bief, St Jacques des Arrests *admodie pour neuf années et neuf perceptions de fruits déjà commencées à la St Martin dernière et pareil jour finiront à Benoit Gonon de Cenves demeurant au dépôt de Diagne, cy présent et acceptant, son dépôt de Diagne et les fonds en dépendant pour en jouir comme il en a joui cy devant pendant quatorze années aux mêmes clauses et conditions des précédents baux sauf et excepté le prix qui sera de quatre cent septante livres pour chacune année payable en deux paiements le premier commencera à la St Jean Baptiste prochaine et le second à la fête de St Martin suivante à continuer à pareil jour et terme jusqu'en fin des présentes.*

Les deux tonneliers présents renforcent l'identité du lieu s'il en était besoin. Mais le lieu ne voit pas passer que des fûts vides. On apprend ici que Gonon paye une partie de sa ferme au moyen *" d'une lettre de change tirée par monsieur Robbin marchand de vin de Paris de la somme de quatre cent livres."*

Que vient faire ici un marchand de vin de Paris si ce n'est pour acheter le produit de nos coteaux? C'est un élément de preuve important quand à la circulation de nos vins vers la capitale d'autant plus que le montant n'est pas insignifiant, il représente le prix de vingt sept pièces de vin.

Parmi les obligations inhérentes au bail de Gonon et non la moindre, il y a celle-ci : *"promettant le dit Gonon de continuer de nourrir les marchands et autres personnes qui passeront au dépôt de Diane sans pouvoir exiger que les droits accoutumés"*.

Le dépôt de Diane est un lieu de passage, de stockage et de pause sur le chemin qui mène à la Loire. Le fermier du lieu est dans le devoir d'assurer ce rôle indispensable au trafic vers la capitale comme il est du devoir du seigneur du lieu de s'assurer que les règles d'hospitalité et de sécurité y soient respectées avec la plus grande rigueur. Il en va de la pérennité d'un trafic qui assure le dynamisme économique de la petite région dont il a la charge. Diane dispose d'une vaste étendue de bâtiments entourant une cour fermée par un porche, défendable en cas d'agression.

Les grangers des fermes alentour : la Charme, Boubon ainsi que Roland avec les bœufs qui leur sont alloués et qui ne leur appartiennent pas, sont aux ordres du seigneur pour prêter main forte aux convois qui effectuent la montée.

Il faut imaginer voir en fin de journée un convoi de chars à bœufs après la montée de la Sibérie et le passage du col de Boubon arriver sous le porche de la Grande Diane. Après la forte descente qui conduit au domaine, les bouviers laissent retomber la pression, l'agitation est à son comble: après avoir mis le convoi à l'abri des intempéries, il faut délier les bêtes, les mener à l'écurie, les abreuver et leur tirer du foin du fenil. Après seulement, on pourra aller se sustenter autour d'une table où les valets de ferme et la maisonnée attendront que le maître de maison en sortant son couteau donne le signal du début du repas et que les servantes servent la soupe fumante....en n'oubliant pas de fermer à double tour le portail du porche avant que tout ce beau monde aille coucher à la paille ... derrière le cul des bœufs.

Rien de comparable probablement avec le trafic recensé aux Dépôts de Beaujeu mais la route de Diane était essentielle pour la partie nord de notre région. Le chemin qui mène à la Sibérie depuis Jullié passait devant Roland; pour doubler l'attelage lors de la dernière montée il suffisait de sortir les bœufs de l'étable et de les lier aux deux autres.

En matière de logistique, c'était on peut le dire de "la belle ouvrage" !

A suivre....